



L'an deux mil dix-neuf, le 20 décembre, à 20 h 30, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR, Maire.

Étaient présents :

DUFOUR Mireille, Maire, **FUSÉE** Michel, 2^{ème} adjoint, **DUSSERT-SARTHE** Françoise, 3^{ème} adjoint, **MOUCHEL** Jean-Louis, **BERTAUX** Alain, **LÉNAULT** Sandra, **JEANNE** Erick

Étaient excusés :

VAUTIER Evelyne, 1^{er} adjoint (pouvoir donné à Madame Mireille DUFOUR), **SEVESTRE** Françoise, **BLET** François (pouvoir donné à Monsieur Erick JEANNE), **HAUTEMANIÈRE** Aurélie, **LE RILLE** Christophe (pouvoir donné à Monsieur Michel FUSÉE), **MIQUELOT** Fabrice (pouvoir donné à Madame Sandra LÉNAULT)

La séance débute à 20 h 30.

1. Approbation du dernier compte-rendu

L'assemblée n'émet aucune remarque concernant le compte rendu de la réunion du 29 novembre 2019.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Modification de l'ordre du jour

Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec la suppression des points suivants :

1 – Compte-rendu audit énergétique des bâtiments communaux

6 – Devis étude géotechnique / talus RD30

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification de l'ordre du jour.

3. Bilan Festival de la Pomme

Madame Sophie CHAMPAUX présente le bilan du Festival de la Pomme des 26 et 27 octobre derniers (diffusion d'un diaporama).

Une discussion s'installe sur le paiement de l'entrée, mal perçu par certains visiteurs. Le choix de l'emplacement a été fortement apprécié pour son côté bucolique et sécuritaire (les enfants ont pu se promener sans craindre la circulation des véhicules). Beaucoup de familles ont fait le déplacement jusqu'à Trévières (fréquentation d'environ 2000 personnes sur les 2 journées).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le rapport moral et le rapport financier du Festival de la Pomme.

4. Délibération pour la validation du PLUi

Madame, Monsieur le Maire rappelle que depuis la loi ALUR du 27 mars 2014, la compétence en matière d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme (PLU) revient aux Communautés de communes. Par délibération respective, les anciennes Communautés de Communes de Trévières (délibération du 29 juin 2015), Isigny-Grandcamp (délibération du 17 décembre 2015) et Balleroy Le Molay-Littry (3 décembre 2015), ont prescrit l'élaboration de leur PLUi.

Suite à la fusion des Communautés de communes le 1er janvier 2017, la Communauté de communes Isigny-Omaha Intercom est devenue compétente en matière d'élaboration du PLUi.

Par délibération du 20 février 2017, le Conseil Communautaire a fixé les modalités de collaboration entre la communauté de commune et les communes situées sur son territoire. Par délibérations des 11 juillet 2017 et 16 novembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de fusionner les procédures d'élaboration des trois PLUi et de fixer des modalités de concertation communes.

Par délibération du 22 février 2018, le Conseil communautaire a débattu sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Ce débat a également eu lieu, en application des dispositions de l'article L 153-12 du code de l'urbanisme et de l'article L 2511-15 du code général des collectivités territoriales, au sein des Conseils municipaux des 59 communes situées sur le territoire intercommunal. Dans ce cadre, ce débat s'est tenu à Trévières au sein du Conseil municipal du 12 janvier 2018.

Par délibération du 26 septembre 2019, le Conseil communautaire a tiré le bilan de la concertation et a arrêté son projet de PLUi.

A la suite de cette étape et avant l'enquête publique, le code de l'Urbanisme prévoit au titre des articles L.153-15 et R.153-5 que le projet de PLUi arrêté est soumis, pour avis, aux conseils municipaux. Cet avis doit être rendu dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable.

Aux termes de l'article L 153-15 du code de l'urbanisme, en cas d'avis défavorable d'une commune sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui la concernent, l'organe délibérant d'Isigny-Omaha Intercom délibère à nouveau et arrête le projet de PLUi à la majorité des deux-tiers des suffrages exprimés.

L'avis du conseil municipal doit ainsi porter sur le projet de PLUi d'Isigny-Omaha Intercom, arrêté en conseil de Communauté du 26 septembre 2019, qui comporte plusieurs pièces le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les pièces réglementaires (Orientations d'Aménagement et de Programmation, le règlement graphique et le règlement écrit), les annexes, et les pièces administratives.

Sur la base de ce dossier de PLUi arrêté :

- il est proposé au conseil municipal d'émettre d'éventuelles observations ou remarques sur le projet de PLUi arrêté ;
- il est demandé l'avis du conseil municipal sur le projet de PLUi arrêté par le conseil de Communauté en date du 26 septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (8 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention) :

- **Émet les observations suivantes sur le projet de PLUi :**
 - **Observation n°1 : maintenir les deux accès de la parcelle AE34**
 - **Observation n°2 : zone commerciale – veiller à ce qu'aucun commerce alimentaire ne soit autorisé sur la commune de Formigny-la-Bataille afin de sauvegarder le dynamisme de notre bourg et défendre l'intérêt de nos commerçants. En contrepartie, la commune de Trévières accepte de ne pas pouvoir installer une zone artisanale supérieure à 5 000 m².**

5. Poteau incendie place du Marché

Des devis ont été demandés pour le déplacement et le remplacement de la borne incendie place de la halle :

Entreprise MARTRAGNY	4 982,00 € HT soit 5 978,40 € TTC
Entreprise CARDONNEL	3 091,66 € HT soit 3 709,99 € TTC (option coffre : 444,00 € HT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De retenir le devis de l'entreprise CARDONNEL pour un montant de 3 091,66 € HT soit 3 709,99 € TTC, en y ajoutant l'option coffre de 444,00 € HT, soit un total de 3 535,66 € HT (4 242,79 € TTC),**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.**

6. Présentation de l'étude d'aménagement d'entrée de bourg / RD30

Monsieur CAVOIT est venu en mairie présenter l'étude de sécurisation de la rue du Pont de la Barre. Les plans sont présentés aux conseillers municipaux. Ce premier projet sera également présenté à la Chambre d'Agriculture. L'estimation financière détaillée n'est pas encore prête mais il s'agirait d'une enveloppe globale de travaux d'environ 100 000,00 € pour toute la rue. Une aide du Département au titre des amendes de police est envisageable à hauteur de 40 %, soit environ 40 000,00 €.

7. Devis pour l'acquisition de convecteurs dans les vestiaires du stade municipal Rémy Bucaille

Les radiateurs des vestiaires du stade municipal Rémy Bucaille sont vétustes et énergivores.

Un devis de remplacement des 3 radiateurs a été demandé à Monsieur GIRARD, ainsi que pour la réparation d'un éclairage extérieur (projecteur leds)

Devis M. GIRARD	923,25 € HT soit 1 113,95 € TTC
-----------------	---------------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De retenir le devis de l'entreprise GIRARD pour un montant de 923,25 € HT soit 1 113,95 € TTC,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux.**

8. Renouvellement de la convention Brigade Verte

La convention avec la Brigade Verte a pris fin le 30 novembre. Monsieur MADELAINE a transmis sa proposition de renouvellement pour l'année à venir. Les conditions demeurent les mêmes :

- Sur appel de la collectivité, la structure auto-entrepreneur « Brigade Verte » prendra en charge
- Assistance auprès des élus ;
- Manifestation ;
- Destruction de nids de guêpes, frelons asiatiques, frelons européens. Participation financière à la charge de l'habitant - Montant 55,00 € ;
- Récupération des dépôts sauvages ;
- Récupération d'animaux errants. Facturation aux propriétaires d'animaux des frais de déplacement.

La commune s'engage à régler les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la structure auto-entrepreneur "Brigade Verte" selon la répartition suivante : 0,60 € par habitant et 0,40 € par hectare

Nombre d'habitants (01/01/2020)	934 x 0,60 € = 560,40 €
Nombre hectare	1 170 ha x 0,40 € = 468,00 €
Total pour l'année douze mois	1 028,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (8 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention), décide :

- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention « Brigade verte ».**

9. Avenant à la convention avec Isigny Omaha Intercom locaux de la Maison de Services Au Public

L'entretien de la Maison de Services Au Public est effectué par les agents communaux et fait l'objet d'une convention de mise à disposition avec Isigny Omaha Intercom. La convention initiale était conclue pour 1 année et il convient de la renouveler par la signature d'un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention d'entretien des locaux de la MSAP de Trévières.

10. Devis pour travaux au camping

Des devis pour des travaux de remise en état des sanitaires ont été demandés :

en € HT	Cabines sans fond	Cabines complètes
Plomberie	12 314,00 €	12 314,00 €
Electricité	527,01 €	527,01 €
Maçonnerie		
Sol + carrelage	9 730,00 €	9 730,00 €
Faïence	10 185,00 €	
AMICE	26 236,48 €	
SANITEC		35 298,77 €
	58 992,49 €	57 869,78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'envisager des travaux dans les sanitaires hommes et femmes : 3 WC, 3 lavabos et 3 douches par bloc de sanitaire,
- De choisir des cabines complètes,
- De faire chiffrer les travaux tels que définis ci-dessus et de charger Madame VAUTIER Evelyne, Maire Adjoint en charge du camping, de solliciter les devis correspondants.

11. Demandes de subventions 2020 : APCR et DETR / DSIL

DETR / DSIL : dossier à déposer au plus tard au 31/01/2020.

Proposition de dossiers à présenter :

- Rénovation énergétique du logement de la caserne (30 %)
- Réserve incendie (30 %) – cette réserve pourrait être installée dans le hameau de Dungy qui n'est pas couvert actuellement. Le SDIS va nous indiquer le meilleur emplacement.

Les équipements sportifs type skate-park ne sont pas éligibles en 2020.

APCR : nouvelles modalités à partir du 1^{er}/01/2020 - Possibilité de présenter jusqu'à 3 dossiers / an (excepté pour 2020 car nous sommes engagés dans un contrat APCR de 4 ans qui se termine fin 2020 pour les travaux d'aménagement de la mairie) :

- Rénovation énergétique du logement de la caserne
- Réserve incendie

Les dossiers de demande d'APCR sont à demander avant septembre 2020.

Contrat de territoire : demande de subvention à Isigny Omaha Intercom dans le cadre du Département et de la Région pour nos équipements sportifs (courrier en cours).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à préparer les dossiers de demandes de DETR et de DSIL (rénovation énergétique d'un logement communal et réserve incendie),
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter une aide financière de 150 000,00 € à Isigny Omaha Intercom par l'intégration du projet de construction d'équipements sportifs (skate-park, city stade, aire de fitness et de street workout, terrains de tennis) dans les contrats de territoire de la Région (clause de revoyure) et du Département.

12. Devis pour l'acquisition de feux tricolores

Nos agents communaux sont trop souvent mis en danger lors de leurs interventions d'entretien de la voirie. Des demandes de devis ont donc été faites pour l'acquisition de deux feux tricolores de chantier mobiles et des panneaux de signalisation :

LOCCAMAT

Feux tricolores batterie 3 504,30 € HT soit 4 205,16 € TTC
Panneaux de signalisation 146,00 € HT soit 175,20 € TTC

SIGNALS

Feux tricolores batterie 3 885,20 € HT soit 4 662,24 € TTC
Panneaux de signalisation 179,44 € HT soit 215,33 € TTC

SIGNATURE

Feux tricolores solaires 4 611,34 € HT soit 5 533,61 € TTC
Feux tricolores batterie 3 400,74 € HT soit 4 080,89 € TTC
Panneaux de signalisation 98,18 € HT soit 117,82 € TTC

SIGNAUX GIROD (panneaux non chiffrés)

Feux tricolores solaires 4 699,36 € HT soit 5 639,23 € TTC
Feux tricolores batterie 3 696,52 € HT soit 4 435,82 € TTC

Le tarif de location chez LOCCAMAT est de 43,01 € TTC / jour (assurance comprise)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De retenir le devis de l'entreprise SIGNATURE pour la fourniture de feux tricolores batterie et des panneaux de signalisation pour un montant de 3 400,74 € HT soit 4 080,89 € TTC,
- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à cette acquisition.

13. Questions diverses

- Devis demandé pour la suppression d'un arbre au clos fournier qui cause des désagréments.
- Arbres de la station-service ? un devis va être demandé pour la suppression de quelques arbres.
- Récupérateurs d'eaux de pluie : ils pourraient être installés à l'atelier, au cimetière, etc. pour arroser les plantations, jardinières de façon écologique et économique.
- Proposition de réunion avec les commerçants pour un modèle de « coupe-vent » sur les futures terrasses : à programmer en janvier 2020.
- Passage de TF1 : une équipe est venue mercredi matin pour faire un reportage sur la station-service communale.
- Une proposition a été reçue de la société NEOCOM pour la mise en place d'un dispositif de communication par SMS avec les habitants « Alerte Évènement » Une proposition a été demandée à Jean-Paul PANSIER pour un dispositif similaire (fixe et mobile). Ce mode de communication permettrait d'informer les habitants en cas de problèmes météo / coupures de courant etc. Ce point pourra être revu à la réunion de janvier.
- Alain BERTAUX : les bordures de trottoir rue Bernard Anquetil sont hautes et abruptes. Madame DUFOUR rappelle qu'en agglomération, le but est de protéger les piétons sur les trottoirs. Par ailleurs, le choix a été fait de maintenir les sens de circulation tels qu'ils existaient sans mettre en place de sens unique.
- Sandra LENAULT : la sortie du parking du Pôle Santé est dangereuse pour les piétons car leur passage n'est pas sécurisé (les voitures sortent sur le trottoir sans signalisation pour faire attention au passage des piétons). Ce point va être transmis à Isigny Omaha Intercom pour trouver une solution rapidement.
- Michel FUSEE : réunion au syndicat d'eau – le prix de l'eau va augmenter pour les particuliers (environ + 0,20 € / m³).
- Remerciements reçus de l'association SOL FA MARAIS DO pour la subvention
- Remerciements de la famille d'Alain BERTAUX pour la gerbe de fleurs reçue.

Quelques dates

- Vœux : samedi 04/01/2020 à 11h00 à la salle des fêtes
- Vœux du personnel : vendredi 10/01/2020 à 18h00 à la mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 24/01/2020 à 20h30

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

- | | |
|------|--|
| 172. | Approbation du compte-rendu du 29 novembre 2019 |
| 173. | Modification ordre du jour |
| 174. | Bilan Festival de la Pomme |
| 175. | Délibération pour la validation du PLUI |
| 176. | Poteau incendie Place de la Halle |
| 177. | Devis pour l'acquisition de convecteurs dans les vestiaires du stade municipal Rémy Bucaille |
| 178. | Renouvellement de la convention Brigade Verte |
| 179. | Avenant à la convention avec Isigny Omaha Intercom – locaux de la Maison de Services Au Public |
| 180. | Devis pour travaux au camping |
| 181. | Demandes de subventions 2020 : DETR / DSIL |
| 182. | Demande de subvention « Équipements sportifs » : Isigny Omaha Intercom |
| 183. | Devis pour l'acquisition de feux tricolores |

Signature des membres présents ayant pris part à ces délibérations :

Mireille DUFOUR Maire	Evelyne VAUTIER 1 ^{er} adjoint	Michel FUSEE 2 ^{ème} adjoint	Françoise DUSSERT- SARTHE 3 ^{ème} adjoint	Jean-Louis MOUCHEL Conseiller municipal
Françoise SEVESTRE Conseillère municipale	Alain BERTAUX Conseiller municipal	François BLET Conseiller municipal	Aurélië HAUTEMANIERE Conseillère municipale	Christophe LERILLE Conseiller municipal
Fabrice MIQUELOT Conseiller Municipal	Sandra LENAULT Conseillère Municipale	Erick JEANNE Conseiller Municipal		